

Recommandations

Précautions « standard »
pour tout patient, pour tout soignant



Lavage et/ou désinfection des mains

Après le retrait des gants, entre deux patients, deux activités.



Port de gants à usage unique

• Si risque de contact avec du sang ou tout autre liquide biologique lors de la manipulation de tubes de prélèvements biologiques, linge ou matériels souillés*...
ou

• Lors des soins, lorsque les mains du soignant comportent des lésions.



Tenue de protection (lunettes de protection, masque, surblouse)

Si risque de projection de sang ou liquide biologique.



Collecteur pour matériel piquant/coupant/tranchant

Matériel piquant tranchant à usage unique :

- Ne pas manipuler après usage,
- Ne pas recapuchonner,
- À déposer immédiatement dans un conteneur adapté, situé au plus près du soin et dont le niveau maximal de remplissage n'est pas atteint.



Matériel souillé*

Si matériel réutilisable, l'immerger immédiatement après utilisation.



Surfaces souillées*

Nettoyer puis désinfecter les surfaces souillées (eau de javel à 2,6° diluée au 1/10° ou tout autre désinfectant approprié).



Transport de prélèvements biologiques, linge et déchets

Dans des emballages étanches et fermés.



Si contact avec du sang ou liquide biologique

- Après piqûre, blessure : lavage et antiseptie au niveau de la plaie.
- Après projection sur muqueuse : rinçage abondant.

*Souillé(s) : avec du sang ou tout autre liquide biologique.

Qu'est-ce qu'un Accident d'Exposition au Sang (AES) ?

On appelle Accident d'Exposition au Sang (AES) tout contact percutané (par piqûre ou coupure avec une aiguille, une lame de bistouri ou tout objet vulnérant) ou tout contact cutanéomuqueux par projection sur une peau lésée ou sur une muqueuse (œil), avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang ou potentiellement contaminant.

Vous pouvez également téléphoner à :

VIH Info Soignants
0 810 630 515

Information d'après les textes de référence :

- Circulaire DGS/DH N°98/249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé.
- Circulaire DGS/RI2/DHOS/DGT/DSS n°2008-91 du 13 mars 2008 relative aux recommandations de prise en charge des personnes exposées à un risque de transmission du virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Ce document a été réalisé par le groupe AES du Corevih Ile-de-France Ouest.

Corevih
Ile-de-France
ouest

Comité de coordination régionale de la lutte contre l'infection due au VIH

Le Corevih, c'est la réunion de tous les acteurs de la lutte contre le sida qui assurent collectivement la prise en charge globale des personnes infectées par le VIH et la lutte contre l'infection.

Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
CHU Ambroise Paré (AP-HP)
Corevih Ile-de-France Ouest
Service médecine interne
9 avenue Charles de Gaulle
92104 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
Tél : 01 49 09 59 58 - Fax : 01 49 09 56 49
www.corevihouest.org

Vous êtes
professionnels de santé

Que devez-vous faire en cas
d'AES?



1
Premiers soins



2
Virus ?



Risque viral ?



3
Centre référent



4
Déclaration
d'accident
du travail



Réalisé par le groupe AES du Corevih IDF Ouest - 2013

Corevih
Ile-de-France
ouest

Conduite à tenir

en cas d'accident d'exposition au sang (AES)

1

Faire les premiers soins immédiatement

Piqûres et blessures :

- Ne pas faire saigner.
- Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon puis rinçage.
- Antiseptie avec dérivé chloré (Dakin ou eau de javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5), ou polyvidone iodée en solution dermique ou à défaut, alcool à 70° (au moins 5 minutes).

Contact direct du liquide biologique sur peau lésée :

- Mêmes protocoles de nettoyage et d'antiseptie de la zone atteinte que précédemment.

Projection sur muqueuses et yeux :

- Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique (au moins 5 minutes).

Pour avoir connaissance du risque viral lié au patient source (VIH, VHB, VHC).

Pour évaluer le risque de transmission des virus VIH, VHB et VHC (fonction du type d'AES et du statut virologique du patient source).

Pour éventuellement bénéficier d'un traitement prophylactique :

- Une prophylaxie peut vous être proposée : chimio prophylaxie antirétrovirale, immunoglobulines, vaccin.
- Les traitements indiqués seront débutés au centre.

Pour déclarer l'accident du travail dans les délais légaux (24 à 48 heures).

Pour bénéficier d'un suivi clinique et sérologique adapté.

2

Identifier le patient source

3

Dans l'heure, prendre l'avis d'un médecin du centre de prise en charge des AES

4

Contactez ensuite votre médecin du travail

Où aller

et qui contacter en cas d'AES ?

Département 78

Hôpital André-Mignot
78 LE CHESNAY

Urgences 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 39 63 88 44

Hôpital François-Quesnay
78 MANTES-LA-JOLIE

Consultations Maladies Infectieuses
Lundi au vendredi
9 h à 12 h et 14 h à 17 h
Tél : 01 34 97 43 28

Urgences 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 34 97 42 39

CHI de Meulan-les-Mureaux
78 MEULAN

Consultations Maladies Infectieuses
Mardi et vendredi
9 h à 12 h 30
Tél : 01 30 22 43 80

Urgences 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 30 22 43 33

CHI de Poissy-Saint-Germain-en-Laye

78 Site de POISSY

Médecine Interne
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h à 18 h
Tél : 01 39 27 52 13

Urgences 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 39 27 51 18

78 Site de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Consultations Maladies Infectieuses
Lundi au vendredi
9 h à 16 h 30
Tél : 01 39 27 41 20

Département 95

Hôpital Victor-Dupouy
95 ARGENTEUIL

SAU (Service d'Accueil des Urgences) 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 34 23 24 25
Poste : 3222

Département 92

CHU Ambroise-Paré (AP-HP)
92 BOULOGNE-BILLANCOURT

Consultations Médecine Interne 4^e étage
Lundi au vendredi
9 h à 16 h 30
Tél : 01 49 09 56 45

Urgences 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 49 09 55 18

CHU Louis-Mourier (AP-HP)
92 COLOMBES

HDJ (Hôpital de jour) 5^e étage
Lundi au vendredi
9 h à 17 h
Tél : 01 47 60 63 67
Tél : 01 47 60 63 72

SAU (Service d'Accueil des Urgences) 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 47 60 61 54

CHU Raymond-Poincaré (AP-HP)
92 GARCHES

Médecine Aigue Spécialisée-Consultation Vidal 0
Lundi au vendredi
8 h à 17 h
Tél : 01 47 10 79 00
Postes : 7752, 7753, 7772

Hôpital Max Fourestier
92 NANTERRE

SAU (Service d'Accueil des Urgences) 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 47 69 22 78
Tél : 01 47 69 66 34

CHI des Quatre Villes
92 SAINT-CLOUD

Urgences 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 49 11 60 42

92 SEVRES

Urgences 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 41 14 75 11

Hôpital Foch
92 SURESNES

SAU (Service d'Accueil des Urgences) 24 h/24 - 7 j/7
Tél : 01 49 25 20 29